

N° 03/01 - 30 juin 2014

Délégation de de service public- Le Ponant : présentation du rapport d'activité de l'exercice 2013

Le rapporteur,

☞ rappelle que le conseil municipal a confié la gestion et l'exploitation du Ponant à CITEDIA dans le cadre d'une délégation de service public (5 ans), dont le terme arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'analyse de la qualité du service et les comptes de l'exercice considéré.

☞ présente aux membres du conseil municipal le rapport de CITEDIA sur la gestion et l'exploitation du Ponant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Considérant l'examen de ce dossier par la commission mixte « vie culturelle » et « vie associative », du 18 juin 2014 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

du rapport qui lui a été présenté.